



SOMMAIRE

| Page | Sujet |
|------|--|
| 02 | La DRH de l'EP&T fait de la pub pour l'LCGB |
| 03 | Recommandation à tous les salariés engagés avant le 1er janvier 2011 |
| 04 | Élection de la délégation du personnel |
| 05 | Bulletin d'adhésion |
| 06 | Les candidats du Syndicat des P&T |
| 07 | La première convention collective |
| 10 | Conférence des comités du Syndicat des P&T |



Impressum

Rédaction: Syndicat des P&T
Layout et printmanagement:
CaspARTmedia Esch/Alzette
Apparition: Trimestriel (4 fois par an)
Quantité d'imprimé: 3.000 exemplaires

Elections sociales 2013



La DRH de l'EP&T fait de la pub pour l'LCGB

L'invitation suivante a été adressée le 9 octobre aux collaborateurs de l'EPT.

Chers Collègues,

Nous avons le plaisir de vous inviter à une réunion de présentation de la nouvelle convention collective de travail pour les salariés occupés dans l'entreprise POST Luxembourg.

A cette occasion, nous vous proposons 2 séances le 9 octobre :

- à 15h30 à la cantine de la POST Technologies, Cloche d'Or (2, rue Emile Bian à Luxembourg)
- à 19h au réfectoire du Centre de Tri à Bettembourg

Les réunions dureront environ 1 heure et seront animées par la secrétaire syndicale du LCGB Céline CONTER et la Délégation des Salariés de POST Luxembourg en présence de la DRH.

Daniela Binda
Directrice
Ressources Humaines

Liebe Mitarbeiterinnen, Lieber Mitarbeitern,

Wir freuen uns, Sie zu einer Informationssitzung zum neuen Kollektivvertrag für die Beschäftigten bei der POST Luxembourg einzuladen.

Aus diesem Anlass bieten wir 2 Sitzungen am 9. Oktober :

- um 15:30 in der Kantine der POST Technologies, Cloche d'Or (2, rue Emile Bian in Luxembourg)
- um 19:00 in der Mensa des Centre de Tri in Bettembourg

Die Sitzungen dauern in etwa eine Stunde und werden von der LCGB-Gewerkschaftssekretärin Céline CONTER und der Personalvertretung der POST Luxembourg in Gegenwart der Personalabteilung geführt.

Daniela Binda
Directrice
Ressources Humaines



Le Syndicat des P&T est scandalisé de voir que pendant les heures de service une séance d'information organisée, par la section Poste du l'LCGB et en présence de la secrétaire syndicale de ce syndicat, se tient sans la présence des autres parties prenantes de la délégation des salariés.

A un mois des élections de délégation du personnel salarié on voit clairement qui sont les vrais acteurs « unis » en dépit des réels intérêts à défendre.

Une certaine retenue dans le respect du code de déontologie basé sur la neutralité et la transparence aurait été de mise.

Cette réunion, mal préparée, a créé plus de confusion que de réponses précises aux questions posées par l'auditoire.

Recommandation à tous les salariés engagés avant le 1er janvier 2011

Aujourd'hui les salariés sont en situation favorable. Ils peuvent composer leur « avenant » à la carte.

Exemples :

- profiter des acquis du contrat individuel existant (grille libellé en points et grades)
- accepter certains éléments de la convention collective (élimination de la partie variable, introduction du bonus)
- etc.

ATTENTION : laissez-vous le temps de la réflexion avant de signer tout avenant à vos conditions actuelles. N'hésitez pas, à demander conseil au Syndicat des P&T.

Contact : <http://www.syndicat-pt.lu>

Contact e-mail : bureau@syndicat-pt.lu,



ÉLECTION DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL

Le 13 Novembre 2013, les salariés seront appelés à élire leur Délégation du Personnel. Vous avez le droit d'aller voter sur votre temps de travail. Les candidats du Syndicat des P&T associent volonté, compétence et expérience.

Leur seul but :

Défendre votre avenir et l'avenir d'une entreprise publique autonome des P&T et

Faire évoluer le statut du salarié vers le « Statut de l'Agent des P&T » assimilé au statut de l'Employé de l'État.

**VOILÀ POURQUOI :
VOTEZ POUR LES
CANDIDATS DU SYNDICAT
DES P&T**

Le Syndicat des P&T, Syndicat N°1 auprès de Post Luxembourg avec plus de 2000 membres, s'engage :

- Au maintien d'une entreprise publique autonome
- Au maintien de l'unité des secteurs postaux, financiers postaux et de télécommunications dans une seule entreprise publique
- A l'introduction du « Statut de l'Agent des P&T »
- A la stabilité de l'emploi
- Au maintien d'une bonne qualité de l'emploi



Le Syndicat des P&T est à votre écoute, vous conseille et soutient...

Le Syndicat des P&T, pour faire face à une incertitude croissante parmi ses membres qui sont confrontés à une communication souvent très ambiguë vis-à-vis de la Direction de l'EPT, a décidé de mettre en place une permanence pour informer, conseiller et en cas de besoin soutenir ses membres dans toute question professionnelle.

Les membres du comité du Syndicat se tiendront à votre disposition chaque 3e jeudi du mois pour des entretiens individuels.

Afin de pouvoir cordonner les entretiens, qui se dérouleront dans un caractère strictement confidentiel, nous vous prions de nous contacter préalablement par l'adresse

e-mail : bureau@syndicat-pt.lu



Association des Salariés de l'Entreprise des P&T

Bulletin d'Adhésion (ASEPT, Syndicat et CGFP) :

Je soussigné(e),

Nom :

Prénoms :

Adresse :

.....

.....

Demande par la présente mon affiliation à l'ASEPT.

J'autorise le trésorier de l'ASEPT à prélever, jusqu'à révocation de ma part
le montant de la cotisation mensuelle de 8 euros
sur mon compte CCP IBAN LU

Matricule national :

Date le

Signature :

| | | |
|---------------------|---|---------------------------------|
| A.S.E.P.T. | Tél. : (352) 4088 7575 | C.C.P. : |
| Association de fait | Fax : (352) 40 45 30 | Titulaire : ASEPT |
| 18 rue Epernay | WEB : http://syndicat.pt.lu/ | BIC : CCPLLULL |
| L-2026 Luxembourg | Mail : contact.asept@pt.lu | IBAN : LU12 1111 2991 7931 0000 |

Voter le Syndicat des P&T

c'est choisir le 1er Syndicat de POST Luxembourg



Barbosa Danny
Facteur
Post Courier



Basso Sandro
Chargé de comptes
Post Technologies
(affecté Post Telecom s.a.)



Chaussin Emmanuel
Chargé de comptes
Post Technologies
(affecté Post Telecom s.a.)



Colacino Giovanni
Facteur
Post Courier



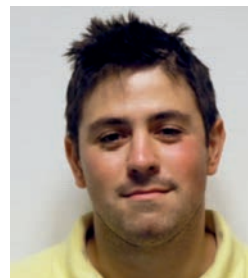
Colling Pierro
Réceptionniste
Post Technologies



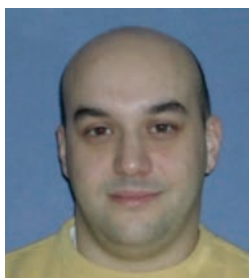
Contente Rosa
Femme de charge
Post Group



Dany Patricia
Opératrice Imprimerie
Post Group



Da Silva Brun
Facteur
Post Courier



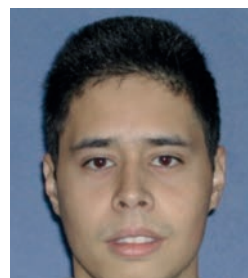
Didier Julien
Informaticien
Post Technologies
(affecté Post Telecom s.a.)



Dondelinger Eric
Ingénieur
Post Technologies



Fell Udo
Formateur
Post Technologies



Grethen Jean-Paul
Technicien
Post Technologies



Jounang Charlin
Informaticien
Post Group



Larios Julien
Ingénieur informaticien
Post Technologies



Loconte-Sabaniti Magali
Facteur
Post Courier



Meyer Patrick
Conseiller économique
Post Technologies

En donnant toutes mes voix à la liste du Syndicat des P&T, je supporte le statut de «l'Agent des P&T»



Micucci Franc
Technicien
Post Technologies



Mirkes Günter
Informaticien
Post Group



Muhovic Adis
Facteur
Post Courrier



Nadalini Luca
Ingénieur informaticien
Post Technologies



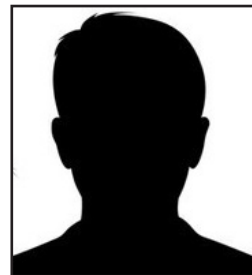
Ndeutchi Djiekam Ghislaine
Informaticienne
Post Group



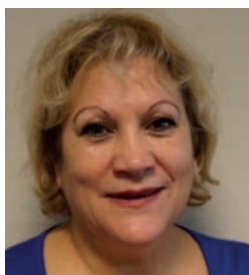
Pereira Julien
Informaticien
Post Group



Raach Steve
Facteur
Post Courrier



Reinert Thomas
Technicien
Post Technologies



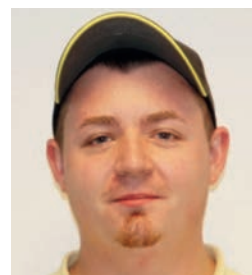
Rocha De Carvalho-Sousa Maria
Femme de charge
Post Group



Rodrigues Filipe
Technicien
Post Technologies



Schmit Yves
Ingénieur
Post Technologies



Thill David
Facteur
Post Courrier



Wedeux Denis
Informaticien
Post Group



Zannier Bruno
Informaticien
Post Technologies
(affecté Post Telecom s.a.)



La première convention collective auprès de l'EP&T n'est pas du goût du Syndicat des P&T.

Fin septembre, le CA de l'EP&T a approuvé majoritairement, sans les voix des 4 représentants du Syndicat des P&T, la première convention collective pour les salariés.

Les principales critiques exprimées lors de cette réunion sont :

- la convention collective ne dispose pas de grille de salaire pour les jeunes universitaires de type bachelor ou master
- les salaires des carrières D et E sont nettement inférieurs, au regard des contrats collectifs existants dans les entreprises de taille égale
- les critères de promotion sont opaques et ouvrent largement les portes au favoritisme
- les grilles de salaires sont exprimées en euros, ce qui engendrera à moyen terme des écarts amplifiés entre les salaires exprimés en points et ceux exprimés en euros.

**POST
BRAUCH
KEEN
OGB-L**



Die nebenstehende Bekanntmachung verfasst vom OGBL und veröffentlicht im Tageblatt vom 1. Oktober stellt **eine Desinformation!!!** dar.

Das Postsyndikat nimmt Stellung zu diesen Aussagen.

Das Postgesetz vom 26. Dezember 2012 führt die Liberalisierung des Postsektors am 1.1.2013 ein.

Weder die Privatisierung der Post noch die Abschaffung des Staatsarbeiterkollektivvertrags waren Bestandteil dieses Gesetzes.

Die Post ist ein Staatsunternehmen und eine Privatisierung ist zur Zeit ausgeschlossen.

Unter dem Vorwand der Liberalisierung der Post hat man die Gehälter bei der Post sowohl die für den Postsektor als auch für den Telekommunikations- und Finanzsektor (CCP) neu verhandelt.

Die beiden letzten sind also als Kollateralschäden der Verhandlungen anzusehen denn der Telekommunikationssektor ist schon seit 1998 liberalisiert.

Zu A)

- Zukünftige Verbesserung des Staatsarbeiterkollektivvertrags vom 1. Januar 2009 finden keine Anwendung mehr bei der Post.
- Da die Gehältertabellen der neuen Laufbahnen in Euro erstellt wurden, können die neuen Arbeitnehmer von einer Punktwertterhöhung nicht profitieren

zu B)

- Bachelor- und Masterdiplom (Laufbahn F) sind nicht Bestandteil des Kollektivvertrags (keine Gehältertable), somit deckt der Kollektivvertrag nicht alle Ausbildungsstufen ab.
- Die Einstiegsgehälter mit dem bestehenden Mindestlohn zu vergleichen, stellt lediglich eine positive Darstellung dar. **Richtig ist dass die Einstiegsgehälter 30-40% niedriger** sind als die bestehenden.
- Die Beförderungskriterien sind nicht im Kollektivvertrag verankert.
 - Welche Bewertung wird zur Beförderung verwendet, diejenige welche für die Bonuszahlungen angewandt wird oder eine andere.
 - Welches Resultat muss erreicht werden um befördert zu werden.
 - In welchen Zeitabständen eine Beförderung möglich ist, ist nicht geregelt.
- Alle Arbeitnehmer (Einstellung vor dem 1.1.2011) bei der Post erhalten ein 13tes Monatsgehalt. Für die Laufbahnen A-C ist das nicht mehr gültig (50% eines 13ten Monats) und für die Laufbahnen D-E 0-10% des Jahreslohnes und Laufbahn F 0-12% des Jahreslohnes ist dies nur theoretisch möglich.

Post

Erster Kollektivvertrag

Am 20. September unterschrieben die Gewerkschaften OGBL und LCGB den ersten Kollektivvertrag für das neue Postunternehmen „Entreprise des P&T“ (EPT). Der Betriebsrat der EPT stimmte diesem am 24. September zu.

Das Postgesetz führte die von Brüssel geforderte Privatisierung und Liberalisierung der Post ein, schaffte de facto den Staatsarbeiterkollektivvertrag für die Arbeiter der Post ab und sah die Einführung eines für das gesamte privatrechtliche Postpersonal gültigen Kollektivvertrags vor.

Die Verhandlungen begannen Ende November 2010, kamen allerdings erst unter der neuen Postdirektion richtig in Gang.

OGBL verhindert Gehälterkahlschlag

Obwohl bei der Post minoritär, gelang es dem OGBL, den anvisierten massiven Lohnabbau bei den unteren und mittleren Laufbahnen abzuwenden. Der OGBL setzte wichtige Forderungen durch:

A) Für Arbeitnehmer mit Einstellung vor dem 1. Januar 2011

- die Absicherung der günstigeren Bestimmungen des Staatsarbeiterkollektivvertrags vom 1. Januar 2009;

- die automatische Anpassung an zukünftige Punktwertterhöhungen im öffentlichen Dienst.

B) Für Arbeitnehmer mit Einstellung ab dem 1. Januar 2011

- Einführung einer kohärenten Gehälterstruktur für sämtliche Berufsbilder und für sämtliche Ausbildungsstufen, vom Schulabschluss bis Masterdiplom;

- Verbesserte reelle Einstiegsgehälter gegenüber dem gesetzlichen Mindestlohn inklusive Essenszulage und Jahresendzulage für Arbeitnehmer ohne Diplom:

- Laufbahn A: Mindestlohn + rund 10%

- Laufbahn B: Mindestlohn + rund 15%

- Laufbahn C: Mindestlohn + rund 20%

- Für sämtliche Laufbahnen gilt das Prinzip der gemischten Aufstiegsmöglichkeiten:

- 1) automatischer Lohnanstieg nach Dienstalster;

- 2) Aufstiegs- und Beförderungsperspektiven nach kollektivvertraglich verankerten Kriterien;

- Auszahlung einer Essenszulage von monatlich 113 Euro während jährlich 11 Monaten (indexiert);

- Auszahlung einer halben Jahresendzulage für die Laufbahnen A-C;

- Auszahlung eines Jahresbonus nach Bewertung zwischen 0 bis 10% (12% Laufbahn E) des Jahreslohnes für die Laufbahnen D-F.

C ONFÉRENCE DES COMITÉS DU

Résolution

Les représentants agréés du personnel regroupés dans le Syndicat des P&T, réunis en conférence des comités à Luxembourg, ont approuvé le contenu du projet de la «Stratégie Future du Groupe EP&T» et de la prise de position du Comité du Syndicat des P&T:

APPROUVENT

la position du Syndicat des P&T relative à l'égard de la Stratégie Future du Groupe EP&T et de l'«AGENDA 2020» ;

SALUENT

l'initiative de l'EP&T, de remplacer l'«Agenda 2012», venue à son terme, par la définition d'une nouvelle stratégie pour **l'ensemble** du Groupe EP&T dans le but de réajuster le modèle économique dudit Groupe et de garantir sa pérennité financière ;

SOUTIENNENT

les ambitions de l'EP&T dans ses trois secteurs d'activités:

- ⇒ de confirmer son leadership sur le marché des télécommunications et d'évoluer vers un acteur polyvalent dans le domaine de l'ICT luxembourgeois et international, tout en assurant un niveau de rentabilité élevé et en garantissant un haut niveau de transparence vis-à-vis du marché et du régulateur
- ⇒ de rester l'opérateur postal de référence au Luxembourg garantissant le service universel tout en développant des produits et services innovants et en diversifiant son activité, afin de pouvoir assurer à terme son équilibre financier et **conscient de son rôle social**
- ⇒ d'offrir une gamme de produits et services financiers correspondant aux attentes de ses clients et permettant de dégager à terme une rentabilité financière raisonnable ;

APPROUVENT

l'intention de l'EP&T de rapprocher les différentes filiales de la maison mère et de les rattacher au directeur en charge du métier correspondant, mais soulignent que le Syndicat des P&T **S'OPPOSE** à toute externalisation ou filialisation de missions qui relèvent du métier des P&T ou de produits postaux et de télécommunications à valeur ajoutée;

DÉPLORENT

toute sous-traitance de compétences des métiers de l'EP&T et la perte de compétences propres et du contact direct avec ses clients qui en sont les suites et se **PORTENT FORTS** pour le recrutement d'agents EP&T en vue de la réduction de la sous-traitance et de les former au sein du centre de formation de l'EP&T;

PRENNENT ACTE

de la suppression projetée du principe de la collégialité au niveau du Comité de Direction en vue de la responsabilisation individuelle des directeurs;

Dans cet ordre d'idées,

INSISTENT

pour une mise en œuvre rigoureuse et transparente du principe de responsabilisation des membres du Comité de Direction, notamment dans le cas de graves défaillances;

SYNDICAT DES P&T

en date du 11 mars 2013 , après avoir pris connaissance

S'OPPOSENT

au remplacement systématique des fonctionnaires et employés publics par des salariés, avec comme objectif la mise à mort du statut public auprès de l'EP&T et **REFUSENT** toute nouvelle affectation ou détachement d'envergure de fonctionnaires et employés publics dans des structures de droit privé;

INSISTENT

pour la réalisation de la convergence du statut salarié vers un statut harmonisé EP&T ;

SE PORTENT FORTS

pour la conservation du statut d'établissement public de l'EP&T et de la conservation des trois métiers, Postes, Télécommunications, Services Financiers Postaux dans ce même établissement;

REFUSENT

que les objectifs en matière de rentabilité financière soient basés sur une politique de réduction de coûts de personnel et de réduction des effectifs ce qui influencera négativement la qualité de service et le climat social au sein de l'EP&T;

En conclusion

EXIGENT

le respect des accords trouvés dans le cadre des T01 et P01, issus de l'AGENDA 2012 et rappellent à ce sujet l'ancienne règle élémentaire d'honnêteté intellectuelle «Pacta sunt servanda» qui engagent les partis concernés ;

DEMANDENT

que la prise de décisions se fasse dans des délais raisonnables et que leur mise en œuvre se fasse dans la continuité et dans le respect des engagements conclus ;

ESPÈRENT

que la mise en œuvre de l' «Agenda 2020» se réalisera dans le dialogue avec les représentants du personnel;

AUTORISENT

le Comité du Syndicat des P&T de prendre les mesures syndicales qui lui semblent appropriées en fonction des décisions prises dans le cadre de l'élaboration de la stratégie future du Groupe EP&T.



Luxembourg-Gare

Port payé

P/S 409